



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU CANTAL

Direction des Actions économiques et des
procédures environnementales
Bureau des procédures environnementales

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2014-1101 du 24 août 2014, sera ouverte en mairie de Neuvéglise, pendant 31 jours, du 15 septembre au 15 octobre 2014 inclus, l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter une installation de transit, tri, regroupement et traitement de déchets de métaux et une installation d'entreposage, dépollution, démontage de véhicules hors d'usage (VHU), au lieu-dit « Chès » sur la commune de Neuvéglise, déposée par la SARL VITTEL RECUPERATION. Cette demande a pour objet la régularisation de la situation administrative du site de « Chès », sur la commune de Neuvéglise et d'améliorer les conditions d'exploitation et d'organisation des activités en les répartissant sur 2 sites, l'un déjà existant au Bourg à Neuvéglise et l'autre au lieu-dit « Chès » sur la même commune.

Durant la période d'enquête :

1- le dossier comportant une étude d'impact du projet, une étude de dangers et leur résumé non technique, l'avis émis par le Préfet de Région en sa qualité d'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairie de Neuvéglise où le public pourra en prendre connaissance aux jours et aux heures habituels d'ouverture de mairie, les *lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et les mardi et jeudi de 8h30 à 12h.*

2- les observations, propositions et contre-propositions pourront soit être :

- consignées par le public sur le registre ouvert à cet effet,
- adressées par correspondance à M. Jean-Pierre BRUNET, retraité de l'Education Nationale, désigné par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, en mairie de Neuvéglise, où elles seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais,
- exprimées directement auprès du commissaire-enquêteur qui recevra le public en mairie de Neuvéglise les **lundi 15 septembre 2014 de 9h à 12h, jeudi 25 septembre 2014 de 9h à 12h, mercredi 8 octobre 2014 de 14h à 17h, mercredi 15 octobre de 14h à 17h.**

En cas d'empêchement, M. BRUNET sera suppléé par Mme Christiane MISSEGUE, proviseur de lycée en retraite.

Indications portées à la connaissance du public :

1- le présent avis, l'étude d'impact, les résumés non techniques des études d'impact et de dangers et l'avis émis par l'autorité compétente en matière d'environnement seront mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal (www.cantal.gouv.fr).

2- le dossier d'enquête est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

3- des informations complémentaires sur cette demande peuvent être obtenues auprès de M. Bernard VITTEL, co-gérant de la SARL VITTEL RECUPERATION, responsable du projet (siège social : le Bourg 15260 Neuvéglise ☎ 04.71.23.85.87).

4- les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête.

5- le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Neuvéglise, à la préfecture du Cantal (Bureau des procédures environnementales), sur le site internet des services de l'Etat dans le département pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Cantal statuera soit par un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions, soit par un arrêté de refus.

Le Préfet, pour le Préfet et par délégation
le Directeur des actions économiques
et des procédures environnementales


Eddy RAULIN